



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

JAN 4 1983

A/38/56
S/15542
28 décembre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

~~UN/SA COLLECTION~~

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE
Trente-septième année

Lettre datée du 21 décembre 1982, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à ma lettre du 8 décembre 1982 (A/37/729-S/15517) et d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les faits suivants :

1. Le 1er décembre 1982, à 9 h 10, un certain nombre de soldats vietnamiens ont pénétré en territoire thaïlandais à Ban Haad Sai Dang, district de Klong Yai, province de Trad, tiré une grenade à tube en direction d'un autobus, qui transportait des passagers de Ban Haad Lek au district de Klong Yai, tuant deux passagers et en blessant 11 autres. L'autobus a été détruit.
2. Le 10 décembre 1982, à 17 h 15, un obus de 105 mm tiré par les forces vietnamiennes au Kampuchea est tombé en territoire thaïlandais à Ban San Luk, district d'Aranyaprathet, province de Prachinburi, tuant une femme, blessant plusieurs autres civils et endommageant un certain nombre de maisons.

Le Gouvernement royal thaïlandais tient à appeler votre attention sur ces récents actes illégaux, intervenant après une série de plus de 20 violations graves de la souveraineté et de l'intégrité territoriale thaïlandaise par les forces vietnamiennes depuis le 1er novembre 1982, au cours desquelles trois citoyens thaïlandais innocents ont trouvé la mort et plusieurs autres ont été grièvement blessés. Le Gouvernement royal thaïlandais stigmatise une fois de plus ces actes hostiles délibérés des troupes vietnamiennes au Kampuchéa. En outre, la Thaïlande se réserve le droit souverain de prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder son intégrité territoriale et protéger la vie et les biens du peuple thaïlandais.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "La situation au Kampuchea" et "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du sud-est", et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Birabongse KASEMSRI